

# COMMUNE DE BAGNEAUX

## Compte rendu de la séance du 8 AVRIL 2021

Département de l'Yonne

République Française  
COMMUNE DE BAGNEAUX

---

### Nombre de membres

en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 9

### Séance du 08 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée le 01 avril 2021 s'est réunie sous la présidence de

Sont présents : William GEORGES, Mireille LACHAUME, Grégory BILLEBAUT, Dominique LAFFONT, Yoan LE GOFF, Sylvie MECA, Christian SAPENA

Représentés : Mélanie PETIT par William GEORGES, Jocelyne MANDAGOT par Mireille LACHAUME

Absent excusé : Jean PINGAL

Secrétaire de séance : Sylvie MECA

---

### Ordre du jour :

Vote des taxes locales

Subvention aux associations

Travaux sylvicoles parcelles 11, 15 et 22 ONF

Redevance RODP ORANGE

Vote du budget 2021

Renouvellement contrat urssaf

Motion contre la fermeture d'une classe de 6ème

Demande d'adhésion au projet de création d'une Police Municipale à Villeneuve l'Archevêque

Vote des délégués (titulaire et suppléant) suite à l'adhésion aux Communes Forestières

### QUESTIONS DIVERSES :

Demande d'échange de terrain.

**Lecture du procès verbal du 25 Février 2021 approuvé à l'unanimité.**

### Délibérations du conseil :

#### Objet : TAXES LOCALES

Le Maire rappelle que 2021 est l'année de la suppression de la TH, compensée par l'attribution à la commune de la totalité de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Aussi le taux à voter est la somme de notre ancien taux communal (7,66%) et de l'ancien taux départemental (21,84%), total 29,50% soumis au vote.

A l'unanimité, après avoir écouté la demande du Maire proposant la hausse du taux de la taxe foncière en bâti à 8,61 %, le Conseil Municipal approuve et décide d'augmenter le taux des 3 taxes pour 2021 :

Le taux des 3 taxes directes locales est fixé comme suit :

Taxes foncières (Bâti)	30,45 %	Produit attendu : 48 628 €
Taxes foncières (NonBâti)	24,52 %	Produit attendu : 16 477 €
CFE	18,27 %	Produit attendu : 31 881 €
<b>TOTAL :</b>		<b>96 986 €</b>

Le conseil municipal vote à l'unanimité, le produit fiscal attendu qui s'élève à 96 986 €

Le prélèvement au profit du FNGIR s'élève à 35 988 €

Le Conseil Municipal décide d'inscrire la somme de 35 988 € en section de fonctionnement en dépense au compte 739221.

Le produit de la CVAE s'élève à 2 641 €

Les allocations compensatrices s'élèvent à 3 021 €

### **Objet : VOTE DES SUBVENTIONS**

Liste des subventions aux associations retenues pour 2021 et votée au budget :

ADMR	200,00 €
AMICALE DES CHASSEURS	150,00 €
APPMA "La Gaule"	150,00 €
APVV	150,00 €
ASCB	300,00 €
COJUKIVA	150,00 €
UNA Cerisiers	150,00 €
ASEAMAS	100,00 €
PHOTO CLUB	150,00 €
COLLEGE GASTON RAMON VA	120,00 €
ECOLE ST EXUPERY VA	120,00 €
<b>Total</b>	<b>1740,00 €</b>

### **Objet : SUBVENTION SEJOUR A LA MER MAI 2021**

L'équipe éducative de l'école Élémentaire Saint Exupéry de Villeneuve l'Archevêque nous a fait part de son projet d'organiser une classe de mer à Saint Palais pour les élèves de CP et CE1 en juin 2020. Ce séjour a été annulé pour crise sanitaire et reportée cette année du 25 au 28 Mai 2021 aux élèves de CE1 et CE2.

Au vu de la demande, et compte tenu de la nature des projets qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCORDE une subvention de 332 euros, somme attribuée pour 4 élèves, pour ce séjour à la mer. Cette dépense sera imputée au chapitre 65 et sera versée directement aux familles.

- AUTORISE Le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

### **Objet : LES TRAVAUX SYLVICOLES**

Refus du devis pour la parcelle n°11 car le coût paraît très élevé. Voir mise en concurrence.

Refus du devis pour les parcelles n° 15 et 22. Ces travaux seront à réaliser et mis en commande en 2022.

### **Objet : REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTTE** de fixer les tarifs 2021 sur les ouvrages de télécommunication et sur la longueur des types d'implantation sur la commune.

Pour l'année 2021, le montant communal à percevoir est de 166,11€ au titre de l'occupation du domaine public.

**AUTORISE** le Maire à ordonnancer ladite somme auprès de la société ORANGE.

**Objet : VOTE DU BUDGET 2021**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'équilibre du Budget Primitif principal de la Commune pour l'année 2021 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de FONCTIONNEMENT :	215 978,77 €	215 978,77 €
Section d'INVESTISSEMENT :	36 038,03 €	36 038,03 €

- **CHARGER** Monsieur le Maire et lui **DONNER** tout pouvoir d'exécuter le budget primitif 2021.

**Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'équilibre du Budget Primitif principal de la Commune pour l'année 2021 comme énoncé précédemment.

- **CHARGE** Monsieur le Maire et lui **DONNE** tout pouvoir d'exécuter le budget primitif 2021.

**Objet : RENOUELEMENT DE L'ADHESION URSSAF**

Le Maire expose au Conseil Municipal l'importance d'adhérer au régime d'assurance chômage afin que les agents non titulaires et statutaires qui perdent leur emploi puissent être indemnisés.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Le Maire à signer le renouvellement du contrat d'adhésion avec l'URSSAF.

**Objet : MOTION POUR NON FERMETURE D'UNE CLASSE DE 6E**

L'inspection académique de l'Yonne envisage la fermeture d'une classe de 6ème au collège Gaston RAMON à Villeneuve l'Archevêque lors de la prochaine rentrée scolaire 2021.

Face à cette perspective, le conseil municipal de BAGNEAUX s'oppose fermement à cette décision et s'associe au mouvement des parents d'élèves.

Il est donc demandé à Monsieur le Directeur des services académiques de revoir sa position pour cette prochaine rentrée scolaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**Objet : PROJET D'ADHESION A LA CREATION D'UNE POLICE MUNICIPALE DE VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE**

Le Conseil Municipal est opposé dans son ensemble à la demande d'adhésion au projet de création d'une police municipale à Villeneuve l'Archevêque.

**Objet : VOTE DES DELEGUES AU RESEAU DES COMMUNES FORESTIERES**

Le Maire rappelle que le 25 février dernier, la commune a adhéré au réseau des communes forestières en omettant de voter pour un délégué titulaire et suppléant.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'élection de deux représentants.

Christian SAPENA se présente comme titulaire et Yoan LE GOFF comme suppléant.

Le vote est adopté à l'unanimité.

**Délégué titulaire : Christian SAPENA**

**Délégué suppléant : Yoan LE GOFF**

**QUESTIONS DIVERSES :**

Echange de terrain : refus par l'ensemble des membres du Conseil de la proposition d'échange.

La séance est levée à 20h15